CAHIER DES CHARGES DES PLACES RESERVEES SAISON 2021-2022

Bureau Fédéral du 9 avril 2021



Sommaire

- 1. Rappel Validations BF du 19/03/2021
- 2. Compétitions Haut-Niveau
- 3. Compétitions Fédérales (hors Haut-Niveau)
- 4. Autres compétitions

1. Rappel – Validations BF du 19/03/2021

Places Réservées – Compétitions HN (1/2)

Possibilité de voir des équipes se désister ou être rétrogradées administrativement (sur décision fédérale par exemple).

→ Recours à un système de places réservées pour compléter les places vacantes que le Bureau Fédéral aura décidé de pourvoir.

Les clubs pouvant prétendre à une place réservée en NM1/LF2 devront notamment présenter un intérêt géographique et/ou proposer un projet innovant et structuré.

Les groupements sportifs éligibles sont l'ensemble des clubs qui auront sportivement et administrativement acquis leur place en NM2 ou NF1 lors de la saison 2020-2021.

4 types de critères pour étudier les dossiers de demandes de places réservées en NM1/LF2 :

- 1. SPORTIF: ranking basé sur les résultats sportifs des saisons 2019-2020 / 2018-2019 / 2017-2018 de l'équipe candidate;
- 2. ECONOMIQUE : critères financiers ;
- 3. TERRITORIAL : critères de territorialité ;
- 4. AUTRES : infrastructures, labels, filières de formation, présence de salariés, etc.

Chaque type de critère sera valorisé par des points, chaque critère sera apprécié au regard de la situation actuelle mais également du projet présenté par le candidat.

Au terme de l'analyse des différentes candidatures, un classement des différents dossiers sera établi au regard des critères ci-avant définis.

Le Bureau Fédéral désignera le ou les clubs bénéficiant d'une place réservée pour jouer en NM1/LF2 au titre de la saison 2021-2022.

Places Réservées – Compétitions HN (2/2)

Processus d'attribution des places réservées (Championnats de France HN) :

- Proposition, par la Commission Fédérale 5x5, d'une procédure précise de candidature et d'attribution des places réservées, dont l'évaluation des critères (HN), au Bureau Fédéral du 9 avril 2021 pour validation.
- Les clubs souhaitant postuler pour une place réservée devront candidater avant le 31 mai 2021.
- Etude de l'ensemble des dossiers reçus par la Commission Fédérale 5x5.
- Proposition, par la Commission Fédérale 5x5, d'un classement national et par division de toutes les candidatures au Bureau Fédéral du 11 juin 2021 pour validation, en indiquant les candidatures irrecevables (délai de candidature dépassé, aucun élément transmis, ne répond pas aux critères demandés, non éligible à la division, etc.).
- Suite à la validation de ce classement, le Bureau Fédéral délègue à la Commission Fédérale 5x5 la proposition de places réservées en fonctions des places vacantes.
- Les places vacantes seront pourvues selon les critères retenus par le Bureau Fédéral du 9 avril 2021.
- La Commission Fédérale 5x5 pourvoit alors les places vacantes via ces places réservées jusqu'au 15 juillet 2021.

Places Réservées – Compétitions Fédérales hors HN (1/2)

Possibilité de voir des équipes se désister ou être rétrogradées administrativement (sur décision fédérale par exemple).

> Recours à un système de places réservées pour compléter les places vacantes que le Bureau Fédéral aura décidé de pourvoir.

Règles d'attribution des places réservées en Championnat de France (Hors HN) :

- Les groupements sportifs éligibles à une place réservée au sein d'une division sont l'ensemble des clubs qui auront sportivement et administrativement acquis leur place au sein de la division immédiatement inférieure lors de la saison 2020-2021.
- Une place réservée sera attribuée prioritairement à une équipe de la même Ligue Régionale dont dépend l'équipe laissant une place vacante (continuité territoriale au sein de chaque division) ; s'il y a plusieurs équipes de la même Ligue régionale, la place sera attribuée à l'équipe répondant le mieux aux critères d'attribution ;
- Si la continuité territoriale ne peut être assurée, le Bureau Fédéral pourra attribuer la place réservée à une équipe d'une autre Ligue Régionale, selon les candidatures reçues, répondant le mieux aux critères d'attribution.

Critères d'attribution des places réservées en Championnat de France (Hors HN) :

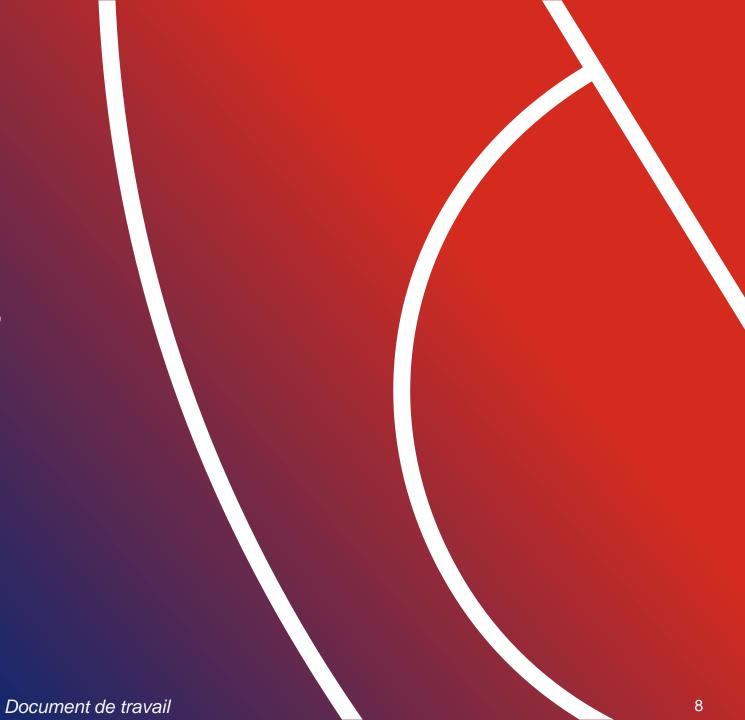
- SPORTIF: ranking basé sur les résultats sportifs des saisons 2019-2020 / 2018-2019 / 2017-2018 de l'équipe candidate;
- **ECONOMIQUE**: critères de la division (forme juridique, CCG...); sinon budget actuel du club et situation financière, capacité de financement du « surcoût » lié à la montée (éventuels accords de partenaires publics ou privés), etc.
- TERRITORIAL : Cohérence du projet, plus-value représentée par la candidature sur le territoire, etc.
- **AUTRES**: projet sportif du club, infrastructures, engagement sur le plan de la formation (niveau des équipes de jeunes, label Club Formateur, etc.), capacité à respecter les obligations sportives, du statut du technicien, nombre de licenciés, etc.

Places Réservées – Compétitions Fédérales hors HN (2/2)

Processus d'attribution des places réservées (Championnats de France hors HN) :

- Proposition, par la Commission Fédérale 5x5, d'une procédure précise de candidature et d'attribution des places réservées, dont l'évaluation des critères (Championnats de France hors HN), au Bureau Fédéral du 9 avril 2021 pour validation.
- Les clubs souhaitant postuler pour une place réservée devront candidater avant le 31 mai 2021.
- Etude de l'ensemble des dossiers reçus par la Commission Fédérale 5x5.
- Proposition, par la Commission Fédérale 5x5, d'un classement national et par division de toutes les candidatures au Bureau Fédéral du 11 juin 2021 pour validation, en indiquant les candidatures irrecevables (délai de candidature dépassé, aucun élément transmis, ne répond pas aux critères demandés, non éligible à la division, etc.).
- Suite à la validation de ce classement, le Bureau Fédéral délègue à la Commission Fédérale 5x5 la proposition de places réservées en fonctions des places vacantes.
- Les places vacantes seront pourvues selon les critères retenus par le Bureau Fédéral du 9 avril 2021.
- La Commission Fédérale 5x5 pourvoit alors les places vacantes via ces places réservées jusqu'au 15 juillet 2021.

2. Compétitions Haut-Niveau



Places réservées NM1/LF2 Modalités

Les clubs ayant sportivement et administrativement acquis leur place en NM2 ou NF1 lors de la saison 2020-2021*, et souhaitant postuler respectivement pour l'obtention d'une place réservée en NM1 ou en LF2, devront effectuer leur candidature via un formulaire en ligne, et faire parvenir tous les éléments du dossier par voie électronique **au plus tard le lundi 31 mai midi.**

Le dossier de candidature prendra la forme d'une note détaillée présentant l'ensemble du projet du club, en détaillant notamment tous les éléments qui le caractérisent, par critères et sous critères, et accompagnée de toutes les pièces justificatives afférentes.

Le/la Président(e) du groupement sportif devra en outre signer l'attestation sur l'honneur en annexe du cahier des charges joint, indiquant qu'il/elle s'engage à respecter l'ensemble des obligations et règlements de la division pour laquelle il candidate.

Une fois les dossiers de candidature reçus, la Commission Fédérale 5x5 aura pour rôle d'assurer l'analyse de ces dossiers dans des conditions de parfaite neutralité et égalité. Elle pourra, si elle l'estime nécessaire, demander des éléments complémentaires aux clubs candidats.

Elle proposera ensuite au Bureau Fédéral un classement des candidatures reçues, au regard des critères qui seront énoncés ci-après.

^{*} Le club devra nécessairement être à jour ses règlements et cotisations auprès des instances fédérales (FFBB, Ligue Régionale, Comité Départemental/Territorial)

Places réservées NM1/LF2 Critères

La notation des dossiers se fera à partir de 4 critères validés par le Bureau Fédéral, eux-mêmes divisés en sous-critères, selon le barème suivant :

Libellé	%
1. Critère sportif	50
2. Critère économique	30
3. Critère territorial	10
4. Critères complémentaires	10

Chaque critère est noté sur 100 points repartis entre différents sous-critères précisés dans le cahier des charges. Le total maximum de points attribué à un dossier est de 100 : 50%x100 + 30%x100 + 10%x100 + 10%x100 (soit 50 + 30 + 10 + 10 = 100)

Chaque critère sera apprécié au regard de la situation actuelle mais également du projet présenté par le candidat.

Tout dossier qui n'aurait pas atteint 50 points au total ne pourra être retenu dans le choix final.

Places réservées NM1/LF2 Critère sportif

1. CRITERE SPORTIF (50%)

Le ranking moyen de l'équipe candidate est établi à partir des rankings nationaux des saisons 2019-2020, 2018-2019, 2017-2018. Il sera pris en compte pour définir le nombre de points obtenus sur le critère sportif.

Clubs NF1 postulant en LF2

Ranking Moyen (Rm)	Nombre de points	
Rm ≤ 28	100 points	
28 < Rm ≤ 32	85 points	
32 < Rm ≤ 36	70 points	
36 < Rm ≤ 40	55 points	
40 < Rm ≤ 44	40 points	
44 < Rm ≤ 48	25 points	
48 < Rm	10 points	

Clubs NM2 postulant en NM1

Ranking Moyen (Rm)	Nombre de points
Rm ≤ 69	100 points
69 < Rm ≤ 77	87 points
77 < Rm ≤ 85	74 points
85 < Rm ≤ 93	61 points
93 < Rm ≤ 101	48 points
101 < Rm ≤ 109	35 points
109 < Rm ≤ 117	22 points
117 < Rm	9 points

Places réservées NM1/LF2 Critère économique

2. CRITERE ECONOMIQUE (30%)

L'équipe candidate devra apporter des éléments financiers permettant d'apprécier la santé financière du club :

Lettre de soutien d'au moins une des collectivités territoriales du ressort territorial du club, certifiant avoir pris connaissance de la candidature du club à une accession en NM1/LF2 et précisant qu'elle accompagnera le club en cas d'accession en NM1/LF2 pour la saison 2021-2022	15 points
Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) présentant une situation nette positive au terme de la saison 2019-2020	20 points
Rapports du commissaires aux comptes (général et spécial) sur les comptes annuels 2019-2020, présentant une situation nette positive au terme de la saison 2019-2020*	10 points
* Tout club dépassant les seuils légaux imposant la désignation d'un commissaire aux comptes et ne produisant pas ces rapports se verra attribué 0 point pour ces 2 critères	
Lettre du Président du club attestant que, conformément aux dispositions de l'article 711.4 des règlements généraux FFBB, le club présentera une situation nette positive au terme de la saison 2020-2021	5 points
Pour la saison 2020-2021 :	
Joueurs/euses de l'équipe candidate disposant d'un contrat de joueur/euse PRO (CDDS ou contrat JIG)	Cumul de points plafonné à 50 points
Entraîneur de l'équipe candidate disposant d'un contrat d'entraîneur PRO	10 points par contrat à temps plein 5 points par contrat à temps partiel
Salariés disposant d'un contrat de travail pour des fonctions autres que sportives/entraînement (secrétaire, comptable, chargé de communication,)	

Places réservées NM1/LF2 Critère territorial

3. CRITERE TERRITORIAL (10%)

L'équipe candidate devra apporter des éléments relatifs au contexte territorial et permettant de justifier la plus-value apportée par sa candidature sur le territoire.

Plus-value apportée par la candidature sur le territoire	Nombre d'équipes de la même Ligue Régionale évoluant dans une compétition HN ou LNB du même sexe - Si 0 équipe - Si 1 équipe - Si 2 équipes - Si 3 équipes - Si 4 équipes - Si 5 équipes ou plus	50 points 40 points 30 points 20 points 10 points 0 point
Continuité territoriale	Si équipe de la même Ligue Régionale que l'équipe qui laisse une place vacante	50 points

Places réservées NM1/LF2 Critères complémentaires

4. CRITERES COMPLEMENTAIRES (10%)

Des critères complémentaires relatifs notamment à la structuration du club, seront également pris en compte dans l'étude du dossier.

Infrastructures	Classement de la salle principale (H2 ou H3) Salle de repli H2 minimum (OUI/NON)	10 points + 10 points si H3 5 points si OUI
Politique de développement/structuration	Labels fédéraux: Label EFMB (validé au 31/12/2020) ** (création) *** (renouvellement) Label Club Formateur Féminin pour une candidature dans une division féminine / Masculin pour une candidature dans une division masculine (validé pour la saison 2020-2021): ** (création) *** (renouvellement) Participation OBE sur la saison 2020-2021 Label FFBB Citoyen MAIF (validé pour la saison 2020-2021): ** ***	10 points 15 points 10 points 15 points 5 points 10 points 10 points
Niveau de l'équipe réserve	 Equipe du niveau inférieur lors de la saison 2020-2021 : Championnat de France Championnat Régional Championnat Départemental 	15 points 10 points 5 points
Qualification des entraîneurs	Diplôme entraîneur principal sur la saison 2020-2021 en respect du statut du technicien : DEPB (ou BE2 complet) DEFB	10 points 5 points

Places réservées NM1/LF2 Calendrier

- Comme indiqué précédemment, les clubs doivent se porter candidat **au plus tard le lundi 31 mai midi.** Ils devront envoyer les éléments de leur dossier de candidature **au plus tard le mardi 1**^{er} **juin inclus**.
- Dans le **courant du mois de juin**, la Commission Fédérale 5x5, après étude des dossiers reçus, propose un classement national par division de l'ensemble des candidatures (en indiquant les éventuelles candidatures irrecevables).
- Une fois le classement définitif validé par le Bureau Fédéral, la Commission Fédérale 5x5 s'appuiera sur ce classement pour pourvoir aux éventuelles places vacantes en proposant la/les place(s) réservée(s) au(x) club(s) le(s) mieux classé(s).
- L'engagement d'une équipe en NM1 ou en LF2 reste soumis à la validation de cet engagement par la Commission de Contrôle de Gestion de la FFBB. Dans le cas où une équipe se verrait refuser l'engagement en NM1 ou en LF2, l'équipe suivante au classement des dossiers de candidature se verra proposer la place réservée.
- La Commission Fédérale 5x5 pourra pourvoir aux places vacantes jusqu'au 15 juillet 2021 inclus.

3. Compétitions Fédérales (hors Haut-Niveau)



Places réservées Compétitions Fédérales (hors HN) Modalités

Les clubs ayant sportivement et administrativement acquis leur place dans une division lors de la saison 2020-2021*, pourront postuler pour l'obtention d'une place réservée dans la division immédiatement supérieure pour la saison 2021-2022.

Ils devront pour cela effectuer leur candidature via un formulaire en ligne, et faire parvenir tous les éléments du dossier par voie électronique au plus tard le lundi 31 mai midi.

Le dossier de candidature prendra la forme d'une note détaillée présentant l'ensemble du projet du club, en détaillant notamment tous les éléments qui le caractérisent, par critères et sous critères, et accompagnée de toutes les pièces justificatives afférentes.

Le/la Président(e) du groupement sportif devra en outre signer l'attestation sur l'honneur en annexe du cahier des charges joint, indiquant qu'il/elle s'engage à respecter l'ensemble des obligations et règlements de la division pour laquelle il candidate.

Une fois les dossiers de candidature reçus, la Commission Fédérale 5x5 aura pour rôle d'assurer l'analyse de ces dossiers dans des conditions de parfaite neutralité et égalité. Elle pourra, si elle l'estime nécessaire, demander des éléments complémentaires aux clubs candidats.

Elle proposera ensuite au Bureau Fédéral un classement des candidatures reçues, au regard des critères qui seront énoncés ci-après.

^{*} Le club devra nécessairement être à jour de ses règlements et cotisations auprès des instances fédérales (FFBB, Ligue Régionale, Comité Départemental/Territorial)

Places réservées Compétitions Fédérales (hors HN) Critères

La notation des dossiers se fera à partir de 4 critères validés par le Bureau Fédéral, eux-mêmes divisés en sous-critères, selon le barème suivant :

Libellé	%
1. Critère sportif	50
2. Critère économique	30
3. Critère territorial	10
4. Critères complémentaires	10

Chaque critère est noté sur 100 points repartis entre différents sous-critères précisés dans le cahier des charges. Le total maximum de points attribué à un dossier est de 100 : 50%x100 + 30%x100 + 10%x100 + 10%x100 (soit 50 + 30 + 10 + 10 = 100)

Chaque critère sera apprécié au regard de la situation actuelle mais également du projet présenté par le candidat.

Tout dossier qui n'aurait pas atteint 50 points au total ne pourra être retenu dans le choix final.

Pour rappel:

- Une place réservée sera attribuée prioritairement à une équipe de la même Ligue Régionale dont dépend l'équipe laissant une place vacante (continuité territoriale au sein de chaque division) ; s'il y a plusieurs équipes de la même Ligue régionale, la place sera attribuée à l'équipe répondant le mieux aux critères d'attribution ;
- Si la continuité territoriale ne peut être assurée, le Bureau Fédéral pourra attribuer la place réservée à une équipe d'une autre Ligue Régionale, selon les candidatures reçues, répondant le mieux aux critères d'attribution.

Places réservées Compétitions Fédérales (hors HN) Critère sportif (1/2)

1. CRITERE SPORTIF (50%)

Pour les équipes postulant en NF1, NF2 et NM2, le ranking moyen de l'équipe candidate est établi à partir des rankings nationaux des saisons 2019-2020, 2018-2019, 2017-2018.

Il sera pris en compte pour définir le nombre de points obtenus sur le critère sportif.

Clubs NF2 postulant en NF1

Ranking Moyen (Rm)	Nombre de points
Rm ≤ 56	100 points
56 < Rm ≤ 64	85 points
64 < Rm ≤ 72	70 points
72 < Rm ≤ 80	55 points
80 < Rm ≤ 88	40 points
88 < Rm ≤ 96	25 points
96 < Rm	10 points

Clubs NF3 postulant en NF2

Ranking Moyen (Rm)	Nombre de points
Rm ≤ 112	100 points
112 < Rm ≤ 128	85 points
128 < Rm ≤ 144	70 points
144 < Rm ≤ 160	55 points
160 < Rm ≤ 176	40 points
176 < Rm ≤ 192	25 points
192 < Rm	10 points

Clubs NM3 postulant en NM2

Ranking Moyen (Rm)	Nombre de points
Rm ≤ 141	100 points
141 < Rm ≤ 165	85 points
165 < Rm ≤ 189	70 points
189 < Rm ≤ 213	55 points
213 < Rm ≤ 237	40 points
237 < Rm ≤ 260	25 points
260 < Rm	10 points

Places réservées Compétitions Fédérales (hors HN) Critère sportif (2/2)

Pour les équipes de Pré-Nationale qui candidatent en Nationale 3, le nombre de points acquis sera calculé à partir des classements des saisons 2019-2020, 2018-2019, 2017-2018, et selon le tableau ci-dessous.

L'équipe acquiert un nombre de points par saison. Le nombre de points final pris en compte dans la candidature est la moyenne des points des 3 saisons.

Clubs de PN postulant en N3

Classement saison	Nombre de points par saison	
Equipe en CF	100 points	
1 ^{er} ou 2 ^{ème} en PN	85 points	
3 ^{ème} ou 4 ^{ème} en PN	70 points	
5 ^{ème} ou 6 ^{ème} en PN	55 points	
7 ^{ème} ou 8 ^{ème} en PN	40 points	
9 ^{ème} ou 10 ^{ème} en PN	25 points	
11ème ou plus en PN	10 points	

Places réservées Compétitions Fédérales (hors HN) Critère économique

2. CRITERE ECONOMIQUE (30%)

L'équipe candidate devra apporter des éléments financiers permettant d'apprécier la santé financière du club :

Lettre de soutien d'au moins une des collectivités territoriales du ressort territorial du club, certifiant avoir pris connaissance de la candidature du club à une accession en division supérieure et précisant qu'elle accompagnera le club en cas d'accession en division supérieure pour la saison 2021-2022	20 points
Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) présentant une situation nette positive au terme de la saison 2019-2020	20 points
Rapports du commissaires aux comptes (général et spécial) sur les comptes annuels 2019-2020, présentant une situation nette positive au terme de la saison 2019-2020*	10 points
* Tout club dépassant les seuils légaux imposant la désignation d'un commissaire aux comptes et ne produisant pas ces rapports se verra attribué 0 point pour ces 2 critères	
Pour la saison 2020-2021 :	
Joueurs/euses de l'équipe candidate disposant d'un contrat de joueur/euse PRO (contrat JIG)	Cumul de points plafonné à 50 points
Entraîneur de l'équipe candidate disposant d'un contrat d'entraîneur PRO	10 points par contrat à temps plein 5 points par contrat à temps partiel
Salariés disposant d'un contrat de travail pour des fonctions autres que sportives/entraînement (secrétaire, comptable, chargé de communication,)	

Places réservées Compétitions Fédérales (hors HN) Critère territorial

3. CRITERE TERRITORIAL (10%)

L'équipe candidate devra apporter des éléments relatifs au contexte territorial et permettant de justifier la plus-value apportée par sa candidature sur le territoire.

	Nombre d'équipes de la même Ligue Régionale évoluant dans la division au sein de laquelle postule le club	
	- Si 0 à 3 équipes	100 points
Plus-value apportée par la	- Si 4 à 7 équipes	80 points
candidature sur le territoire	- Si 8 à 12 équipes	60 points
	- Si 13 à 16 équipes	40 points
	- Si 17 à 20 équipes	20 points
	- Si 20 équipes ou plus	0 point

Places réservées Compétitions Fédérales (hors HN) Critères complémentaires

4. CRITERES COMPLEMENTAIRES (10%)

Des critères complémentaires relatifs notamment à la structuration du club, seront également pris en compte dans l'étude du dossier.

Infrastructures	Classement de la salle principale (H2 ou H3) Salle de repli H2 minimum (OUI/NON)	10 points + 10 points si H3 5 points si OUI
Politique de développement/structuration	Labels fédéraux: Label EFMB (validé au 31/12/2020) ** (création) *** (renouvellement) Label Club Formateur Féminin pour une candidature dans une division féminine / Masculin pour une candidature dans une division masculine (validé pour la saison 2020-2021): ** (création) *** (renouvellement) Participation OBE sur la saison 2020-2021 Label FFBB Citoyen MAIF (validé pour la saison 2020-2021): ** ***	10 points 15 points 10 points 15 points 5 points 10 points 10 points
Niveau de l'équipe réserve	 Equipe du niveau inférieur lors de la saison 2020-2021 : Championnat de France Championnat Régional Championnat Départemental 	15 points 10 points 5 points
Qualification des entraineurs	Diplôme entraineur principal sur la saison 2020-2021 en respect du statut du technicien : DEPB (ou BE2 complet) DEFB CQP	10 points 7 points 5 points

Places réservées Compétitions Fédérales (hors HN) Calendrier

- Comme indiqué précédemment, les clubs doivent se porter candidat **au plus tard le lundi 31 mai midi.** Ils devront envoyer les éléments de leur dossier de candidature **au plus tard le mardi 1**^{er} **juin inclus**.
- Dans le **courant du mois de juin**, la Commission Fédérale 5x5, après étude des dossiers reçus, propose un classement national par division de l'ensemble des candidatures (en indiquant les éventuelles candidatures irrecevables).
- Une fois le classement définitif validé par le Bureau Fédéral, la Commission Fédérale 5x5 s'appuiera sur ce classement pour pourvoir aux éventuelles places vacantes en proposant la/les place(s) réservée(s) au(x) club(s) le(s) mieux classé(s).
- L'engagement d'une équipe en NM2 ou en NF1 reste soumis à la validation de cet engagement par la Commission de Contrôle de Gestion de la FFBB. Dans le cas où une équipe se verrait refuser l'engagement en NM2 ou en NF1, l'équipe suivante au classement des dossiers de candidature se verra proposer la place réservée.
- La Commission Fédérale 5x5 pourra pourvoir aux places vacantes jusqu'au 15 juillet 2021 inclus.

4. Autres compétitions

Places Réservées – Autres Compétitions (1/2)

Possibilité de voir des équipes se désister ou être rétrogradées administrativement (sur décision fédérale par exemple).

→ Recours à un système de **places réservées** pour compléter les places vacantes que les LR/CD auront décidé de pourvoir et faire accéder des équipes de la division immédiatement inférieure.

Règles d'attribution des places réservées au sein des compétitions régionales et départementales/territoriales :

- Une équipe souhaitant accéder à la division immédiatement supérieure, doit faire une demande selon les modalités définies par la LR ou le CD;
- Une place réservée sera attribuée prioritairement à une équipe du même territoire (secteur/département ?) dont dépend l'équipe laissant une place vacante (continuité territoriale au sein de chaque division) ; s'il y a plusieurs équipes du même territoire, la place sera attribuée à l'équipe répondant le mieux aux critères d'attribution ;
- Si la continuité territoriale ne peut être assurée, la Ligue Régionale pourra attribuer la place réservée à une équipe d'un autre territoire, selon les candidatures reçues, répondant le mieux aux critères d'attribution.

Critères d'attribution des places réservées au sein des compétitions régionales et départementales/territoriales :

- SPORTIF → Exemples: Ranking basé sur les résultats sportifs des saisons 2019-2020 / 2018-2019 / 2017-2018 de l'équipe candidate;
- **TERRITORIAL** → Exemples : Cohérence du projet, plus-value représentée par la candidature sur le territoire, etc.
- AUTRES → Exemples : Projet sportif du club, structuration et développement

Places Réservées – Autres Compétitions (2/2)

Processus d'attribution des places réservées au sein des compétitions régionales et départementales/territoriales :

Etablissement, par la FFBB pour les Ligues Régionales et Comités Départementaux/Territoriaux, d'un cadre de procédure de candidature et d'attribution des places réservées (Cf. slides précédentes « Compétitions Fédérales (hors HN) »).

- → Pour chaque Ligue Régionale ou Comité Départemental/Territorial concerné :
 - Les clubs souhaitant postuler une place réservée devront candidater avant la date retenue.
 - Etablissement d'un classement régional ou départemental/territorial et par division de toutes les candidatures, en indiquant les candidatures irrecevables.
 - Proposition des places réservées en fonction des places vacantes.
 - Les places vacantes seront pourvues selon les critères retenus.















